Pin’has

***Devenir un Cohen***

*(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Pin’has 5718-1958)*

1. La Torah rapporte, au début de la Parchat Pin’has, les propos suivants de D.ieu : “ Pin’has, fils d’Eléazar, a calmé Ma colère, en portant Ma vengeance ”. En conséquence, “ Je lui accorde Mon alliance de paix ”, sous la forme d’une “ prêtrise éternelle ”, pour lui et pour ses descendants. Déjà auparavant, la prêtrise avait été confiée à la descendance d’Aharon, c’est-à-dire à Aharon lui-même, à ses fils qui avaient reçu l’onction en même temps que lui et à ceux qui devaient naître après cette onction. Pin’has, néanmoins, était né avant celle-ci et il n’avait pas été oint. En conséquence, il n’était pas Cohen avant d’avoir tué Zimri, comme l’expliquent le traité Zeva’him 101b et Rachi, au début de la Parchat Pin’has.

Néanmoins, on peut s’interroger, sur ce qui vient d’être dit. De façon générale, un effort doit être récompensé. Plus l’accomplissement est élevé et important, plus la rétribution est large. La prêtrise, en revanche, n’est pas une récompense, mais bien un état naturel, celui d’Aharon et de ses fils, que D.ieu a séparé des autres enfants d’Israël et sanctifié, ainsi qu’il est dit (Divreï Ha Yamim, 1, 23, 13) : “ Il sépara Aharon pour le sanctifier, saint des saints, lui et ses fils, pour l’éternité ”. A l’opposé, il semble que ceux qui ne descendent pas d’Aharon et de ses fils ayant reçu l’onction soient dans l’impossibilité d’être des Cohanim, quoi qu’ils fassent. Car, la prêtrise est un état naturel, que D.ieu a placé dans la création, pour eux uniquement.

Rachi, commentant le verset Bamidbar 16, 5 et le Midrach Bamidbar Rabba, à cette même référence, expliquent que, tout comme le soir ne deviendra jamais matin, car telles sont les frontières naturelles que D.ieu a instaurées, dans le monde, de même, la prêtrise d’Aharon ne disparaîtra jamais, ainsi qu’il est dit : “ et ce fut soir et ce fut matin, Il sépara ” et aussi : “ Il sépara Aharon pour le sanctifier ”.

On peut donc se poser la question suivante. De manière naturelle, Pin’has n’était pas Cohen. Dès lors, comment put-il le devenir en “ portant Ma vengeance ”, “ parce qu’il a vengé son D.ieu ” ?

2. Après avoir achevé le récit de Pin’has et tout ce qui s’y rapporte, en avoir déduit la nécessité de faire la guerre contre Midyan et de recenser les enfants d’Israël, à la suite de l’épidémie, la Torah revient sur le partage d’Erets Israël et sur la nomination de Yochoua, en tant que berger d’Israël, chargé de les conduire en Terre Sainte. Puis, jusqu’à la fin de cette Sidra, sont décrits les sacrifices, qui, pour partie, ne pouvaient être offerts qu’en Erets Israël. C’est le cas des deux pains, de différents sacrifices publics et des libations, selon les traités Mena’hot 45b et Zeva’him 11a.

Certes, le traité Mena’hot dit que les sacrifices mentionnés dans le “ ‘Houmach des comptes ”, c’est-à-dire dans la Parchat Pin’has, furent également offerts dans le désert. Néanmoins, cette Paracha fait également référence à l’entrée en Terre Sainte, comme le souligne Rachi, d’après le Sifri, dans son commentaire du verset Bamidbar 28, 2.

Les Sages expliquent, dans le traité Nedarim 22b et le Midrach Chemot Rabba, au début du chapitre 32, que les enfants d’Israël, s’ils n’avaient pas fauté, auraient d’emblée connu la délivrance complète, dès leur entrée en Erets Israël. On peut en conclure que cette entrée, dans les modalités qu’elle reçut, fut proche de la délivrance future.

Il en est de même également pour les sacrifices, conclusion de cette Paracha, qui recevront un rôle essentiel dans le monde futur, ainsi qu’il est dit : “ Là-bas, nous les ferons comme l’ordonne Ta Volonté ”, comme l’explique la séquence de discours ‘hassidiques intitulée “ Et, ainsi ”, prononcée en 5637, à partir du paragraphe 17.

La similitude entre l’entrée en Terre Sainte et la délivrance future nous permettra de comprendre la relation qui peut être faite entre cette entrée et Pin’has. En effet, le Targoum Yonathan, Vaéra 6, 18, dit que “ Pin’has, c’est Elie ”, celui qui, très prochainement, annoncera la délivrance complète.

3. Lorsque nous obtiendrons la délivrance future, “ ton Maître ne se cachera plus ”. La lumière de D.ieu ne sera plus occultée par un vêtement, selon le chapitre 36 du Tanya. A l’heure actuelle, elle éclaire uniquement à travers ces vêtements et, de ce fait, elle se contracte, pour s’adapter à la mesure des mondes. Après la délivrance, par contre, la lumière qui transcende l’enchaînement des mondes brillera sans écran.

L’homme est créé à l’image de l’Homme céleste, Qui se révèle de deux manières, par la lumière qui s’introduit dans l’enchaînement des mondes et par celle qui la transcende. Et, il en est de même pour l’homme, ici-bas, dont l’âme présente deux aspects. Le premier s’investit dans ses forces et il se répartit en quatre niveaux, Néfech, à l’origine de la vie végétative, Roua’h, source des sentiments, Nechama, partie intellectuelle et ‘Haya, partie supérieure de cette âme. Selon le même processus, la lumière de D.ieu traverse les quatre mondes, Assya, celui de l’action, Yetsira, celui de la formation, Brya, celui de la création et Atsilout, celui de la conception. Le second aspect transcende toutes ces forces et il correspond à la Ye’hida, l’essence de l’âme qui est liée à l’unité de D.ieu, Ya’hid. Pour révéler ce niveau de l’unité, cette lumière transcendant l’enchaînement des mondes, on doit, ici-bas, mettre en éveil la Ye’hida de l’âme, qui dépasse ses forces révélées.

On peut ainsi comprendre l’affirmation suivante du traité Sanhédrin 97b, qui est commentée par le Likouteï Torah, Tétsé, page 40d : “ Si Israël accède à la Techouva, il sera libéré. Sinon, il ne le sera pas ”. La seconde partie de cette phrase souligne que la délivrance sera, certes, obtenue par la Techouva, mais celle-ci ne sera pas nécessairement consécutive à la faute, que cette Techouva rachètera, afin qu’il ne fasse pas obstacle à la rédemption. En effet, il existe un lien intrinsèque entre la Techouva et la délivrance.

La raison en est la suivante. La Techouva émane essentiellement de la Ye’hida, par l’intermédiaire de laquelle elle peut expier tous les défauts causés par les fautes, comme le souligne le Likouteï Torah, A’hareï, à la page 26c. Ces défauts entachent les forces révélées de l’âme. En conséquence, la Techouva, qui met en évidence un stade plus élevé, la Ye’hida, peut les faire disparaître.

C’est pour cette raison que la délivrance future doit être précédée par la Techouva, émanant de la Ye’hida. De la sorte, celle-ci provoquera la délivrance complète, l’Unité véritable, Ya’hid.

3. La Ye’hida transcendant les forces révélées intervient lorsqu’un Juif fait le don de lui-même, au delà de toute logique. En effet, la rationalité ne peut justifier le don de soi véritable, celui qui n’est pas consenti dans le but recevoir une récompense.

La force du don de soi émane de la Ye’hida, ce qui explique son importance, pour les générations du talon du Machia’h, devant la mettre en évidence afin de révéler l’Unité de D.ieu, avec la venue du Machia’h.

De fait, le don de soi a toujours été nécessaire, comme le souligne le chapitre 25 du Tanya. De lui dépend globalement l’accomplissement de la Torah et des Mitsvot. C’est pour cela qu’il fut demandé à la génération qui entrait en Terre Sainte de lire le Chema Israël, deux fois par jour, afin de parvenir à ce don de soi, bien que l’assurance leur ait été donnée que “ D.ieu fera en sorte qu’on vous craigne ”.

Pour autant, un tel don de soi n’est pas concret, mais seulement potentiel. Concrètement, on doit alors uniquement mettre en pratique la Torah et les Mitsvot et, ce faisant, il faut se tenir prêt au don de soi. En pareil cas, la Ye’hida, le don de soi, se révèle à travers les quatre autres niveaux précédemment définis, Néfech, Roua’h, Nechama, ‘Haya, qui interviennent dans la pratique de la Torah et des Mitsvot.

Il n’en est pas de même en la période du talon du Machia’h. Le don de soi est alors une entrée en matière aux révélations du monde futur, à celui de la lumière la plus profonde, lorsque “ ton Maître ne se cachera plus ”. Dès lors, il est effectif, concret et révèle la Ye’hida, sans que l’on ne subisse aucun écran.

5. On distingue plusieurs formes de ce don de soi effectif. On peut, tout d’abord, le faire uniquement de manière mesurée. Ainsi, chaque fois que l’on devra mettre en pratique la Torah et les Mitsvot en ayant recours au sacrifice, on consultera, au préalable, le Choul’han Arou’h afin d’établir quelle est son obligation, en la matière. Si la Hala’ha indique qu’il faut offrir sa vie pour cette pratique, on sera donc prêt à le faire.

Le véritable don de soi, en revanche, consiste à se lier à D.ieu au-delà de toutes les contingences, bien au-delà de toute logique, sans aucun calcul préalable.

Tel fut précisément l’abnégation de Pin’has. Non seulement celui-ci fit don de sa propre personne, mais, en outre, il consentit ce sacrifice dans un domaine où il n’était nullement tenu de le faire, d’après la Hala’ha. Bien plus, s’il avait interrogé le tribunal, à ce sujet, celui-ci n’aurait pu prôner une telle attitude. Le traité Sanhédrin 82a dit, en effet, que “ c’est la Hala’ha, mais on ne l’enseigne pas ”. Bien plus, le Yerouchalmi, Sanhédrin, chapitre 9, paragraphe 7, précise que les Sages ne sont pas satisfaits de ceux qui “ portent la vengeance de D.ieu ” de cette façon.

Ceci nous permettra de répondre à la question que pose le ‘Ho’hmat Chlomo, dans le Choul’han Arou’h, Even Ha Ezer, chapitre 16, paragraphe 4. En effet, celui-ci demande pourquoi n’est pas mentionnée, dans le Choul’han Arou’h, la Hala’ha selon laquelle celui qui veut venger D.ieu peut tuer celui qui a mal agi. En l’occurrence, il est effectivement impossible de l’enseigner. Pour autant, une allusion y est bien faite, sous la forme d’un récit : “ S’il n’a pas été tué par ceux qui veulent venger D.ieu ”.

Selon certains, le Beth Yossef ne mentionne pas cette Hala’ha dans son Choul’han Arou’h, car, d’après lui, la possibilité accordée à ceux qui veulent venger D.ieu de tuer un tel homme est une permission et non une obligation. Mais, une telle conception est difficile à comprendre. Comment peut-on donner la permission de tuer un homme, même si l’on trouve, par ailleurs, une telle affirmation dans le traité Makot 11b ? Et, si cette permission existe, pourquoi ne pas en faire mention dans le Choul’han Arou’h ?

En tout état de cause, on n’enseigne pas la Hala’ha selon laquelle celui qui veut venger D.ieu doit tuer un tel homme. Quiconque le désire en prend l’initiative et il y a donc bien là, à proprement parler, un don de sa propre personne.

C’est en ce sens que Pin’has est lié à la délivrance future. Celle-ci surviendra par un don de soi n’intégrant aucun calcul, par la révélation de la Ye’hida, qui mettra en évidence l’Unité de D.ieu, Ya’hid.

6. Faisant référence aux révélations du monde futur, le traité Baba Kama 75a, qui commente le verset (Ichaya 54, 12) “ Je te construirai des créneaux en pur cristal ”, dit : “ Selon un avis, ce cristal est une pierre de Shoam. Selon un autre, c’est une pierre de Yachfé. D.ieu conclut : Ce sera donc l’une et l’autre. ”.

Le Shoam est une pierre précieuse qui brille et éclaire d’une lumière tranquille. Le Yachfé, en revanche, a une clarté agressive, selon le Likouteï Torah, Reéh, page 27d. Tel est le sens de la controverse introduite par ce texte. La lumière de la délivrance future sera-t-elle une révélation céleste, Shoam, ou bien l’effet de la transformation de la matière, Yachfé ? D.ieu répond à cette question : “ Ce sera l’une et l’autre ” et l’on cumulera ainsi les deux qualités à la fois, le dévoilement céleste et l’élévation de la matière, comme l’expliquent les discours ‘hassidiques du Likouteï Torah introduits par ce verset.

Il existe une différence entre le dévoilement céleste et l’élévation. Le premier met en évidence une lumière qui ne connaît pas la limite. La seconde, en revanche, est proportionnelle à l’effort investi. Pour autant, elle possède bien une qualité. En effet, la lumière révélée par D.ieu sans l’intervention des hommes ne peut pas toujours être profondément intégrée par eux. Ils ne sont pas systématiquement des réceptacles pour la contenir et elle ne les éclaire donc que superficiellement. Il n’en est pas de même quand cette lumière est obtenue par l’effort des hommes. En effet, cet effort affine la personnalité et lui permet de l’intégrer profondément.

Tel sera précisément l’apport de la délivrance future, qui cumulera ces deux qualités. D’une part, elle révélera également la lumière dépassant les limites, celle que l’effort des hommes ne peut révéler. D’autre part, elle permettra d’intégrer profondément cette lumière. Une telle possibilité n’a encore jamais été accordée et elle le sera seulement lors de la délivrance.

Certes, faisant référence à la révélation du monde futur, l’Admour Hazaken dit : “ On en a obtenu un avant goût, lors du don de la Torah ”. Alors, l’impureté des enfants d’Israël disparut, tout comme le mal se met en sommeil, durant la prière, chez les Beïnonim, les hommes moyens définis par le Tanya, puis il s’éveille de nouveau, après la prière.

Lors du don de la Torah, se révéla effectivement une lumière infinie, apportant une indication sur ce que celle-ci serait, dans le monde futur. Pour autant, la matière n’avait pas été affinée et elle n’était donc pas un réceptacle, susceptible de la contenir. Après le don de la Torah, la situation redevint donc ce qu’elle était auparavant et la faute du veau d’or devint dès lors possible.

Dans le monde futur, en revanche, “ ce sera l’une et l’autre ”. Le monde sera affiné et il pourra intégrer profondément la lumière infinie.

Pin’has fait également allusion à tout cela. En effet, “ Pin’has, c’est Elie ”, l’annonciateur de la délivrance. Comme on l’a dit, la prêtrise ne peut pas être obtenue au prix de l’effort. Elle est uniquement accordée par D.ieu et devient ensuite un état naturel.

Il faut en conclure que Pin’has était naturellement apte à recevoir la délivrance, avant même de tuer Zimri. Pour autant, celle-ci ne lui fut pas accordée tant qu’il n’avait pas “ porté la vengeance de D.ieu ”, afin que la prêtrise soit bien le résultat de son effort. C’est à cela que fait allusion le verset : “ Je lui accorde Mon alliance de paix ”. En effet, la paix permet de réunir des éléments opposés et Pin’has put, de fait, concilier la révélation céleste et l’effort de l’homme. Une telle forme de paix préfigure bien la délivrance future. Or, “ Pin’has, c’est Elie ”, qui annoncera prochainement cette délivrance.

7. L’unité de ces deux mouvements, du dévoilement céleste et de la révélation, a une incidence sur le service de D.ieu.

La Ye’hida doit s’unir aux forces profondes, au point de les pénétrer. Certes, la pratique de la Torah et des Mitsvot, par ces forces profondes, est précédée par la lecture du Chema Israël, qui correspond au don de soi potentiel. En outre, la Ye’hida se trouve également dans ces forces profondes, bien qu’à l’état latent et non par toute son essence. Mais, cela ne suffit pas. Il convient, en outre, d’être prêt au don de soi effectif, en permanence, tout au long du jour, d’avoir une perception directe de la Ye’hida et non uniquement par l’intermédiaire de ces forces profondes.

C’est ainsi que l’on cumule les deux qualités, la Ye’hida, d’une part, l’intériorisation et le réceptacle, d’autre part. De cette façon, on obtient la révélation du monde futur, “ ce sera l’une et l’autre ”.

8. Lorsque Matot et Masseï sont lues ensemble, le Chabbat Parchat Pin’has est le premier de la période des trois semaines. Tout est effet de la divine Providence et l’on peut en conclure qu’une relation existe entre cette Paracha et la présente période, conformément à l’explication du Chneï Lou’hot Ha Berit, partie “ Loi Ecrite ”, début de la Parchat Vayéchev, selon laquelle “ les fêtes de toute l’année sont liées aux Sidrot qui sont alors lues ”.

L’explication est la suivante. Le Midrach E’ha Rabba, chapitre 1, paragraphe 51, dit que, tout de suite après la destruction du Temple, “ naquit le sauveur d’Israël ”. C’est donc bien l’étroitesse qui conduit vers la largesse véritable, celle que nous connaîtrons dans le monde futur, comme l’expliquent les Rechimot du Tséma’h Tsédek sur Meguilat E’ha, commentant le verset “ Yehouda a été exilé par pauvreté ”. Or, cette révélation du monde futur est liée au service de D.ieu de Pin’has, qui relie la Ye’hida aux forces profondes.

La Haftara du premier Chabbat des trois semaines fait également allusion à cela : “ Israël est saint pour l’Eternel, début de Sa récolte. Quiconque le dévore en portera la responsabilité ”. Au sens simple, ce verset fait allusion aux autres nations, qui “ dévorent ” Israël. Aussi, elles “ en porteront la responsabilité ”, seront déclarées coupables et “ le malheur les poursuivra ”.

Néanmoins, la Torah fut donnée aux Juifs et l’on doit en conclure que ce verset leur délivre également un enseignement. Bien plus, les deux explications sont liées. En effet, les autres peuples peuvent “ dévorer ” Israël précisément parce que les Juifs en font de même, ainsi qu’il est dit (Ichaya 49, 17) : “ Ceux qui te détruisent et te persécutent émanent de ton sein ”.

Les Juifs peuvent aussi être “ dévorés ” par leurs fautes, au point d’occulter leur qualité de “ Israël ”. Ils doivent donc “ en porter la responsabilité ” et mettre en évidence la Ye’hida de leur âme, comme l’explique le Likouteï Torah, Pin’has, page 80d. Il est dit, à propos du sacrifice de “ responsabilité ”, *Acham* : “ On y ajoutera un cinquième ”. Il n’est donc pas possible de se contenter des quatre premiers niveaux, Néfech, Roua’h, Nechama et ‘Haya. Il faut, en outre, introduire la cinquième, la Ye’hida. Bien plus, on doit “ l’ajouter ” aux quatre autres, à l’âme divine et à l’âme animale, de sorte que tous brillent ensemble, “ ce sera comme l’une et l’autre ”.

Ceci nous permettra de comprendre l’explication du Targoum et de Rachi, qui comparent l’expression “ début de Sa récolte ” à la Terouma, prélèvement agricole pour le Cohen et au début de la récolte, avant l’offrande du Omer. En effet, qu’ajoute cette dernière comparaison ? L’interdiction de la Terouma n’a-t-elle pas un caractère plus sévère, puisque celui qui en consomme, n’étant pas Cohen, est, de ce fait, condamné à mort ?

En fait, il est indiqué ici, d’une manière allusive, que la révélation de la Ye’hida doit être perceptible non seulement en les forces révélées de l’âme divine, qui correspondent à la Terouma, mais aussi en celles de l’âme animale, qu’évoque l’Omer, une mesure d’orge. On sait, en effet, que l’orge est la nourriture des animaux.

C’est pour cela que l’Admour Hazaken cite, dans le Likouteï Torah, Pin’has, à la page 80d, le verset (Bamidbar 23, 10) “ Qui comptera la descendance d’Israël ” afin d’expliquer que “ il en portera la responsabilité ”. En effet, *Mispar*, le compte, est de la même étymologie que *Sapir*, la pierre brillante. La Ye’hida doit donc illuminer les descendances d’Israël, *Rova*, de la même étymologie que *Arba*, quatre, faisant allusion aux Néfech, Roua’h, Nechama et Ye’hida d’Israël et à leur aspect profond, “ comme l’une et comme l’autre ”.

***Expiation constante***

*(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Balak 5723-1963)*

Commentant le verset (Bamidbar 25, 13) : “ Ils obtint l’expiation des enfants d’Israël ”, nos Sages disent, dans le Sifri, à cette référence : “ Cette expiation se poursuit encore actuellement et ce sera le cas jusqu’à la résurrection des morts ”. Le traité Sanhédrin dit que “ cette expiation pourrait se poursuivre ”, alors que, selon le Sifri, elle se déroule effectivement et les Tossafot, au traité Sotta 14a, expliquent : “ Chaque année, la maison de Peor s’élève là-haut afin d’accuser et de rappeler la faute ”.

On peut s’interroger, à ce sujet. En quoi la faute de Peor se distingue-t-elle des dix épreuves que les enfants d’Israël imposèrent à D.ieu, dans le désert ? Or, à propos de celles-ci, il n’est pas dit qu’une expiation constante soit nécessaire, si ce n’est pour le veau d’or et les éclaireurs, dont les conséquences affectent toutes les générations. Pourquoi est-ce le cas pour la faute de Peor ?

L’explication est la suivante. On servait l’idole de Peor en se découvrant et en déposant des excréments devant elle, comme l’expliquent Rachi, commentant le verset Bamidbar 25, 3 et le traité Sanhédrin 64a. En d’autres termes, on accordait de l’importance à des déchets, comme l’explique le Likouteï Torah, Vaét’hanan, page 11c.

Comme tout ce qui est matériel, cette faute, dans sa forme physique, est la conséquence de ce qu’elle est à un stade moral et plus affiné.

Les excréments sont les déchets des aliments, repoussés à l’extérieur après que les intestins en aient retenu la meilleure partie, se confondant à la chair et au sang. De même, l’influence céleste est “ triée ” par des anges qui sont les “ intestins ”. Sa partie la plus élevée est le plaisir le plus haut, qui est conservé pour le Gan Eden et ses déchets sont repoussés vers les stades plus inférieurs de la création, dans lesquels ils sont également à l’origine du plaisir. Il en ainsi, en chaque monde, jusqu’au nôtre, dans lequel les plaisirs deviennent matériels, de l’or et de l’argent, comme l’explique le Likouteï Torah, Chela’h, pages 41d et 46d.

L’homme, de par sa qualité, devrait trouver son plaisir dans les domaines les plus élevés, comme le montre le Kountrass Ou Mayan. En conséquence, s’il accorde de la valeur ou même un rôle essentiel aux plaisirs matériels, qui ne sont que des déchets, il réitère, d’une manière plus fine, la faute de Peor. Et, c’est bien de ce stade plus affiné que découle cette faute, au sens propre.

Il est dit (Yochoua 22, 17) de la faute de Peor que : “ Je n’en suis pas purifié jusqu’à ce jour ”. Or, la Torah est éternelle et ces mots s’appliquent donc, encore à l’heure actuelle. De fait, on peut constater, malgré la préparation que constitue la prière, qu’au moment de satisfaire ses besoins matériels, on commet, bien souvent, la faute de Peor et l’on est attiré, quelques fois même absorbé, par les plaisirs physiques.

\* \* \*

Ceci nous permettra de comprendre pourquoi la faute de Peor fut commise peu avant l’entrée en Erets Israël, après la disparition de la génération du désert.

En effet, on s’embourbe dans les plaisirs matériels parce que l’on s’imagine que la réussite professionnelle dépend essentiellement de “ ma force et la puissance de ma main ”, de phénomènes naturels. On oublie que “ D.ieu t’accorde la force d’accomplir tout cela ”, que la nature est seulement un réceptacle, un vêtement pour la bénédiction du Saint béni soit-Il. Néanmoins, D.ieu voulut qu’on l’obtienne de cette façon, comme l’explique le Kountrass Ou Mayan, au discours 25, ainsi qu’il est dit : “ L’Eternel ton D.ieu te bénira en tout ce que tu feras ”.

Dans le désert, la nourriture des enfants d’Israël était la manne, le “ pain du ciel ”. Tous virent que “ celui qui en prenait beaucoup n’en avait pas plus, celui qui en prenait peu n’en avait pas moins ” (Chemot 16, 18). L’erreur était alors inconcevable. Nul ne pouvait accorder de l’importance aux biens matériels. Et, il en fut de même pour les éclaireurs, qui firent une erreur à propos d’Erets Israël, mais en aucun cas pour le désert.

Puis, ils conquirent les territoires de Si’hon et Og. Ils se préparèrent à entrer en Erets Israël, à y habiter, à y adopter un comportement naturel. Dès lors, l’erreur de Peor devint possible.

\* \* \*

Pour expier la faute de Peor, la rincer et la faire disparaître, comme l’explique le premier chapitre d’Iguéret Ha Techouva, Pin’has fit don de lui-même et il “ porta Ma vengeance ”. De même, le traité Sotta dit que l’accusation de la maison de Peor est supprimée par le tombeau de Moché, car Pin’has put agir précisément parce que Moché le lui avait conseillé, en lui disant : “ Celui qui lit la lettre doit en appliquer les termes ”, comme le rapporte le traité Sanhédrin 82a. Et, il en est de même, en spirituel, car le “ Moché ” que chacun porte en lui est à l’origine de la crainte de D.ieu et de la soumission, comme le dit le chapitre 42 du Tanya.

La rationalité peut induire en erreur. On pourrait se dire que Sa Volonté est exprimée par le verset : “ l’Eternel ton D.ieu te bénira en tout ce que tu feras ”, que D.ieu souhaite une action par les voies de la nature, qu’en conséquence, le voile inhérent à cette nature est donc véritable, ce qu’à D.ieu ne plaise, dès lors qu’il a été créé par D.ieu.

Il est donc nécessaire de faire don de sa propre personne et de se soumettre. Ainsi, on prend conscience de la vérité et l’on s’aperçoit que la nature est intrinsèquement divine.

***Le tirage au sort et le rôle des femmes***

*(Discours du Rabbi, 12 Tamouz 5717-1957)*

1. Il est dit, dans la Paracha de cette semaine, celle de Pin’has, que “ c’est seulement par tirage au sort que sera répartie la terre ”.

Tous les événements matériels sont le reflet de l’existence morale.

En effet, chaque âme reçoit une mission spécifique, qu’elle doit mettre en pratique avec plus de scrupule et de soin, comme l’établissent différents textes. Et, l’Admour Hazaken écrit, à ce propos, dans Iguéret Ha Kodech, chapitre 7 : “ Ici-bas, ceci correspond, à proprement parler, à un tirage au sort ”.

Ainsi, la relation de l’âme avec l’accomplissement que l’on se voit plus spécifiquement confié et que l’on doit mettre en pratique avec scrupule, concerne non seulement les forces révélées et le service de D.ieu qui s’impose logiquement, mais aussi la dimension profonde de cette âme, le tirage au sort qui transcende la raison.

Le Kountrass Ha Avoda explique, à la fin du chapitre 6, que le respect d’une Mitsva, lorsqu’il subit des obstacles et des épreuves, qu’il se révèle beaucoup plus difficile que celui des autres Commandements, revêt alors une importance particulière pour l’âme, en fonction de ce tirage au sort. Et, c’est du fait de cette importance que le mauvais penchant s’y oppose avec tant d’acharnement.

Ceci permet d’apporter une réponse à ceux qui posent la question suivante : “ Pourquoi attend-on de nous tant de pratiques qui étaient moins répandues à une autre époque ou dans un autre lieu ? ”. Et, ils avancent différents arguments et prétextes pour en conclure que tout cela n’est pas réellement important. Or, plus l’on parvient à justifier qu’il est loisible de ne pas adopter ces comportements, plus l’on fait la preuve de leur caractère déterminant, en fonction de ce tirage au sort. C’est pour cette raison que le mauvais penchant est capable de démontrer, par différents moyens, qu’ils ne sont pas indispensables.

On trouve deux avis, à propos d’un tirage au sort :

A) Il peut être défini comme une clarification et il permet, en l’occurrence, de déterminer la partie d’Erets Israël qui revient à Reouven et celle de Chimeon.

B) Il est, en outre, un moyen d’acquisition. Il ne fait pas qu’établir ce qui est à Reouven et ce qui est à Chimeon. Il permet, en effet, à chacun d’acquérir sa part, sans qu’aucune autre manière de le faire ne soit nécessaire. Le Rambam et le Rabad commentent ces avis.

Et, il en est de même pour le tirage au sort qui se déroule là-haut. Celui-ci permet d’établir la mission qui est confiée à chaque âme et de lui en faire l’acquisition. Par la suite, il appartient à l’homme de la mener à bien, d’une manière concrète.

La conscience que cette mission a déjà été acquise et qu’il suffit de la hâter, de la mettre en évidence, permet de l’assumer avec plus de joie et d’enthousiasme.

\* \* \*

2. Dans la Paracha de cette semaine, celle de Pin’has, nous trouvons le récit des filles de Tselof’had, qui fait la preuve de l’amour que les femmes vouaient à Erets Israël.

De même, lors du don de la Torah et de l’édification du Sanctuaire, les femmes passèrent avant les hommes, comme il est dit : “ Ainsi, tu parleras à la maison de Yaakov et tu diras aux enfants d’Israël… Les hommes vinrent avec les femmes ”.

Ces trois événements, le don de la Torah, l’édification du Sanctuaire et l’entrée en Erets Israël, se suivirent. Il y eut d’abord le don de la Torah. Il est dit, en effet, que “ le Saint béni soit-Il consulta la Torah pour créer le monde ”. Il convient donc, dans un premier temps, de recevoir cette Torah qui précéda le monde et les événements naturels.

Mais, la finalité ultime est de bâtir pour D.ieu une demeure ici-bas. Pour cela, les enfants d’Israël durent entrer en Terre Sainte “ vers laquelle toujours sont tournés les yeux de D.ieu ”. C’est là que les lois naturelles commencèrent à s’appliquer, que furent introduits les trente neuf travaux profanes, par exemple le labourage. Néanmoins, en tous ces actes, il restait nécessaire de percevoir la Divinité, car “ toujours sont tournés les yeux de D.ieu ”.

La phase intermédiaire entre la Torah et Erets Israël est la construction du Sanctuaire, avec de l’or, de l’argent et du bronze. Dans celui-ci, l’arche sainte n’occupait pas du tout de place, de sorte que l’on y trouvait à la fois le lieu et ce qui le transcende.

En ces trois événements, les femmes reçurent un mérite particulier et c’est par leur intermédiaire qu’ils survinrent également pour les hommes, comme cela est clairement établi à propos du don de la Torah, première de ces phases, introduisant la stabilité dans les autres : “ Ainsi, tu parleras à la maison de Yaakov et tu diras aux enfants d’Israël ”. C’est parce que la maison de Yaakov reçut la Torah la première que celle-ci put se maintenir chez les enfants d’Israël, comme le souligne le Midrach Chemot Rabba, chapitre 28, paragraphe 2.

Il en découle un enseignement, pour les femmes juives, en tout lieu et en tout temps :

Erets Israël, “ vers lequel toujours sont tournés les yeux de D.ieu, du début de l’année à la fin de l’année ”, est spécifiquement lié aux femmes. Leur amour de la terre qui est observé par D.ieu, leur conscience de Sa Présence en tout événement, influencent non seulement le comportement de leur maison, mais aussi celui de leur mari et ce qui se passe à l’extérieur de la maison.

Ainsi, en tout endroit où le mari se trouve, y compris dans ses affaires et dans son commerce, il adoptera ce comportement en se disant que “ D.ieu se trouve devant lui, Il l’observe, sonde ses entrailles et son cœur pour savoir s’il Le sert comme il convient ”, selon les termes du Tanya, au chapitre 41. De fait, “ les yeux de D.ieu sont toujours tournés vers lui ”.

Grâce à un telle attitude, en mettant systématiquement en évidence la Présence de D.ieu, on multiplie les bénédictions, y compris au sens le plus simple, matériellement, ainsi qu’il est dit : “ Il ne m’arrivera rien de mal, car Tu es avec moi ”. Tous les obstacles et les barrières disparaissent, car le mal lui-même n’existe plus.

Bien plus, D.ieu accorde la subsistance dans la tranquillité et la largesse, ainsi qu’il est dit : “ Il me conduira sur les eaux de la quiétude… ma coupe est pleine… ”. L’opulence spirituelle provoquera également l’opulence matérielle, enfants, santé et satisfaction des besoins de manière large.